

Gray, le 16 octobre 2018

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
de Gray

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Gray

à

Téléphone :
03 84 65 11 32

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants

Mél :
ce.iengray.dsden70@ac-besancon.fr

Adresse :
7, place de la sous-préfecture
70100 Gray

Note d'information n°4 : Pôle ressources et RASED

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette note d'information à l'ensemble des personnels de l'école.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève.

Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide doit être proposée par l'école. Dans le cadre d'une pédagogie nécessairement aidante, **il est rappelé que la première aide à apporter aux élèves en difficulté doit d'abord et avant tout être envisagée en classe** et que **la mise en œuvre effective d'un PPRE** (annexes 1, 2 et 3) **est le préalable nécessaire à toute demande d'intervention directe du RASED**. L'aide adaptée doit être marquée par la diversité et la multiplicité des dispositifs d'apprentissage (différenciation pédagogique, mise en œuvre de protocoles spécifiques, dynamique de groupe...).

Le pôle ressource

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'I.E.N. peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, ERUN, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique UPE2A, PDMQDC, cellule climat scolaire, membres du RASED : psychologues, enseignants spécialisés). L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de circonscription en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Les documents nécessaires aux équipes pour communiquer avec le pôle ressource et préciser les éléments pour lesquels une aide est sollicitée et de formuler explicitement la nature de celle-ci sont disponibles en annexes 4 et 5. Ces demandes sont rédigées par l'enseignant et transmises par les directeurs qui en prennent connaissance avant de les adresser par courriel à l'adresse des conseillers pédagogiques. Des commissions locales se réuniront avant chaque période de vacances pour étudier toutes les demandes et envisager les suites à donner. Un retour sera effectué auprès des écoles.

Les RASED

Les missions et le fonctionnement des RASED sont redéfinis par la circulaire 2014-107 du 18-8-2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597

La circonscription de Gray compte quatre antenne RASED, composées chacune d'un enseignant spécialisé et d'un psychologue. Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage. La psychologue aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Les enseignants spécialisés et les psychologues apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques :

- pour les accompagner dans l'aide aux élèves,
- pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves,
- pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe,
- pour cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent,
- pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aides individuelles ou collectives au bénéfice des élèves en difficulté,
- pour les adaptations à conduire dans le cadre de l'accueil d'élèves en situation particulière,
- pour la prévention des difficultés scolaires,
- pour l'élaboration du projet d'école et sa réalisation.

Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. Cette aide à l'analyse des situations contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes.

Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les enseignants aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.

Concernant les demandes d'intervention d'un des membres du RASED, le protocole est le suivant : l'enseignant adresse une demande d'aide (annexe 6) au RASED qui est étudiée dans le cadre d'une synthèse RASED.

Le tableau de l'annexe 7 récapitule l'organisation des antennes RASED de la circonscription.

Les psychologues

Suite à la synthèse RASED, si l'intervention d'un psychologue est proposée, la famille est sollicitée par l'enseignant pour contacter le psychologue et fixer un rendez-vous.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un travail d'équipe, la psychologue apporte également l'appui de ses compétences:

- pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP),
- pour le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS),
- pour venir en appui à l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap,

➤ **Les examens cliniques et psychométriques**

Ils sont effectués à l'école ou à l'antenne RASED par la psychologue. Les examens individuels ne peuvent être entrepris **sans l'autorisation des parents** (la seule observation de l'élève dans le cadre de la classe ne nécessite pas quant à elle cet accord préalable). Le compte-rendu prend place dans l'ensemble des données qui sont examinées lorsqu'une action éducative et pédagogique particulière, une aide ou une orientation spécialisées sont envisagées.

➤ **Le suivi psychologique**

Il consiste, pour la psychologue, à organiser des entretiens avec les enfants concernés et/ou leurs parents. Il a pour objet :

- en ce qui concerne les adultes, de rechercher conjointement l'ajustement des conduites et des comportements éducatifs,
- en ce qui concerne les enfants, de favoriser l'émergence et la réalisation du désir d'apprendre et de réussir.

Dans les cas où la mise en œuvre d'une prise en charge thérapeutique paraît souhaitable, la psychologue conseille aux familles la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieurs à l'école. Afin que le travail du psychologue se fasse dans les meilleures conditions, il est nécessaire qu'il puisse disposer d'un lieu qui assure le respect de la confidentialité de l'entretien avec un enfant ou sa famille.

Les enseignants spécialisés

En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé intervient **d'abord en classe** avec l'objectif de les aider à les surmonter. Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle.

Priorité est donnée aux élèves de GS et de cycle 2 concernant les apprentissages fondamentaux mais des demandes hors de ce cadre sont recevables et seront étudiées. En fonction des besoins et des objectifs, les modalités d'intervention du maître spécialisé peuvent varier.

Interventions au sein de la classe

Il est indispensable pour le maître E de situer la difficulté d'un élève dans le contexte de la classe. L'ajustement des conditions d'apprentissage dans la classe rentre dans les missions de l'enseignant spécialisé et il est donc tout à fait pertinent d'intervenir en classe pour permettre d'atteindre certains objectifs.

L'observation en classe

Place de l'élève dans le groupe classe, communication avec l'adulte et les autres, attitude face aux consignes et aux situations nouvelles, attitudes face à la difficulté, face à la réalisation d'une tâche, à s'organiser, repérage d'éventuelles difficultés sensorielles (vue, ouïe, ...).

La co-intervention

Phase de découverte de textes de lecture, de phonologie, d'exercices d'application. Guider l'élève dans sa classe, l'aider à utiliser les outils et référents de sa classe, prendre des repères dans les affichages, reformuler les consignes, par exemples. Ces interventions permettent une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement de la classe et favorisent davantage de cohérence dans l'aide apportée aux élèves. Elles sont organisées dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.

Interventions hors de la classe

Aide spécialisée

Travailler en groupes restreints (viser la prévention et/ou une remédiation pédagogique). Chaque enseignant spécialisé est responsable du projet de l'élève. Il est essentiel que l'équipe (enseignant spécialisé et enseignant de la classe) définisse au préalable les modalités d'intervention (calendrier, emploi du temps, supports utilisés, ...)

Appui aux équipes pédagogiques

Il est rappelé le rôle d'aide à l'analyse des situations que peuvent tenir les enseignants spécialisés -tout comme les formateurs de la circonscription et les psychologues- en participant au développement des compétences des équipes enseignantes et en permettant d'envisager les premières réponses pédagogiques au traitement de la difficulté scolaire.

Je vous remercie de votre contribution au service de la réussite des élèves qui nous sont confiés.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale



Giliane Ferrand